

## **Pôle vie locale et citoyenne**

Service vie associative et citoyenneté

### **Notice**

#### **Subvention - Coup de pouce égalité**

La Ville de Quimperlé souhaite poursuivre son engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes en intégrant des critères d'éga-conditionnalité dans sa politique d'octroi des subventions.

Ainsi, les initiatives et actions portées par les associations quimperloises en matière d'égalité femmes-hommes pourront être valorisées via une bonification de leur subvention.

#### **Critères d'éga-conditionnalité :**

Les actions proposées auront pour but la mise en œuvre de mesures destinées à mieux prendre en compte la place de chacun.e et à faire disparaître les inégalités de sexe et de genre. Les actions devront être réalisées entre septembre 2025 et décembre 2026.

1/• Actions de formation, de prévention, de sensibilisation autour des violences sexuelles ou sexistes et favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes (ex. sensibilisation à la problématique des stéréotypes de genre)

2/• Actions favorisant l'accès à la pratique sportive, culturelle, de loisirs etc... des publics féminins, dans les milieux majoritairement masculins et inversement.

3/• Actions favorisant l'accès des femmes dans les instances de décision majoritairement masculines et inversement.

#### **Justificatifs à fournir :**

Le calendrier de réalisation devra être indiqué. Les actions devront être décrites de façon claire et précise avec des données qualitatives et quantitatives. : Activités, fréquence, publics, objectifs, effectifs, perspectives d'évolution, ...

**A l'issue de la réalisation de l'action, un bilan qualitatif et quantitatif sera à remettre**